Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 057-215706300-20241206-DCM2024_132-AR

Ville de Sarrebourg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/132

en date du 6 décembre 2024
convoqué le 29 novembre 2024

Sous la présidence de Monsieur **Alain MARTY**, Maire, se sont réunis :

MM. Camille ZIEGER, Hervé KAMALSKI, Mme Bernadette PANIZZI, M. Etienne KREKELS, Sandrine WARNERY, M. Laurent MOORS, Mme Carole MARTIN, Céline BENTZ , M. Philippe SORNETTE, Mmes Antoinette JEANDEL, Annie CANFEUR, M. Patrick LUDWIG, Mme Anne-Marie DEHU, M. Brice TASKAYA, Mme Françoise FREY, M. Martial BOVI, Mme Nurten BERBER, MM. Jean-Michel CLERGET, Guy BAZARD, Fabien KUHN.

Absents excusés : Mme Louiza BOUDHANE qui donne procuration à Mme Bernadette PANIZZI
M. Fabien DI FILIPPO qui donne procuration à M. Alain MARTY
M. Roland KLEIN qui donne procuration à Mme Sandrine WARNERY
Mme Marie-France BECKER qui donne procuration à M. Laurent MOORS
Mme Virginie FAURE
Mme Isabelle LICKTEIG-LEDEUIL qui donne procuration à Mme Annie CANFEUR
M. Stéphane POIROT qui donne procuration à Mme Céline BENTZ
Mme Sophie MAISSE-OLIGSCHLAGER qui donne procuration à Mme Carole MARTIN
M. Jean-Yves SCHAFF qui donne procuration à Mme Nurten BERBER
Mme Catherine VIERLING

Absents : M. Christophe HENRY
Mme Giuseppa FAIVRE

Assistaient à la séance : Mme Julia MENGIN, Directrice générale des services
M. Stéphane LITSCHER, directeur des services techniques
Mme Chantal LOMBARD, Chef du service des finances
Mme Catherine BRUNNER, Direction générale
La presse locale : le Républicain Lorrain

Secrétaire de séance : M. Etienne KREKELS

✧✧✧✧

DCM2024_132
Nombre de membres présents : 21
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 30
Quorum : 17 membres

LOI ZAN : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et Résilience », portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a notamment fixé pour objectif, d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050. Elle a également introduit une étape intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) à atteindre avant 2031.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 057-215706300-20241206-DCM2024_132-AR

La loi « Climat et Résilience » définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Cette loi a été complétée par la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, dite « Zéro Artificialisation Nette », visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Cette loi définit le concept d'Espace Naturel, Agricole et Forestier (NAF) et impose le suivi précis de leur évolution. Elle prévoit notamment la présentation en conseil municipal, d'un rapport triennal pour les communes appliquant un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pris en application de cette loi ZAN, le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 précise le contenu de ce rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Le maire rappelle que le ban communal a une superficie de 1 668,38 ha. La population de la commune a été de 12 278 habitants en 2020, soit une baisse de 85 personnes depuis 2014. En outre, le nombre de ménages a augmenté durant la même période 2014-2020 de 160 unités.

Le maire précise également que la commune a révisé en 2013, son Plan Local d'Urbanisme, induisant la suppression de 82 ha de surface directement constructible, par rapport à son ancien PLU de 2002. Ces espaces NAF sauvegardés représentent 4,92 % de la surface communale.

Il souligne que, depuis 2007, le tissu urbain peut se développer à travers trois projets majeurs :

-le coteau du Winkelhof, sur une surface de 26,4 ha, avec 200 logements potentiels,

-l'écoquartier Gérôme, sur 10 ha, avec 600 logements collectifs,

-le domaine du Marxberg, de 3,97 ha, avec 65 logements principalement individuels.

Ces trois projets vont permettre de répondre à la demande en logements pour encore plusieurs années.

Le *rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur le ban communal de Sarrebourg*, établi par l'observatoire de l'Etat sur la période de référence 2011-2022, est annexé à la présente. Il a été présenté aux membres de la commission d'urbanisme du 16 octobre 2024.

Ce rapport indique que la surface d'artificialisation des sols est de 41,40 ha pour la période 2011-2022. Elle a été de 46,86 ha pour la période de 2009-2023. Ceci représente 2,81 % du ban communal qui a été artificialisé en 10 ans, essentiellement pour une destination économique (69 % : tertiaires, industrielles, artisanales…). La destination « habitat » représente une moindre mesure d'artificialisation (21 %). Les pics d'artificialisation des sols sont observés en 2019 et 2021 (juste avant et après le Covid).

Le rapport précise que la superficie artificialisée a été de 8,1 ha pour la période 2020-2022.

A titre d'information, la surface artificialisée par habitant supplémentaire à Sarrebourg est de -2 480 m², durant la période 2014-2020.

Ce rapport a ensuite fait l'objet d'un débat en commission. Le compte-rendu est également annexé à la présente.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission d'urbanisme réunie le 16 octobre 2024, DECIDE avec 30 avis favorables :

1°) De prendre note des échanges exprimés par les membres de la commission d'urbanisme du 16 octobre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13/12/2024
ID : 057-215706300-20241206-DCM2024_132-AR

2°) D'approuver le rapport de suivi de l'artificialisation des sols, pour la période 2011-2021, avec les chiffres communiqués par les observatoires des services de l'Etat ;

3°) De mettre ce rapport et les conclusions du débat, à disposition du public ;

4°) D'autoriser le maire à signer toutes les pièces du dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
Sarrebourg, le 11 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Etienne KREKELS

Le Maire,

Alain MARTY